



Pour jeter moins !

Depuis 4 ans, l'ensemble du Territoire de Fresnes en Woèvre est passé à la redevance incitative. Cela a impliqué des changements de comportement afin de diminuer les déchets au quotidien.

Le tri en point d'apport volontaire ainsi qu'en déchetterie a nettement augmenté et, à l'inverse, le tonnage des déchets résiduels a été divisé par deux, ce qui est une bonne chose. Toutefois, **ATTENTION**, nous constatons encore des erreurs de tri trop nombreuses en point d'apport volontaire ainsi que des dépôts sauvages sur le Territoire.

Pour rappel : Le brûlage des ordures ménagères est également interdit que ce soit à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel. Les amendes peuvent aller jusqu'à 450 euros.

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritux de quelque nature que ce soit est interdit : " est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit".

Pour vous aider dans vos gestes de tri, vous trouverez ci-dessous quelques trucs et astuces

1. Au quotidien vous pouvez :

- Utiliser des objets durables et réutilisables comme **des sacs, piles rechargeables, vaisselle, verres...** Les gobelets ou la vaisselle en plastique se jettent et ne sont pas encore recyclés. Des progrès ont été faits mais ce type de recyclage est encore trop coûteux.

- Limiter les impressions. Tous les mails ou informations reçus ne doivent pas forcément être imprimés.
- Rapporter les médicaments inutilisés ou périmés en pharmacie.
- Mettre en place un composteur ou adopter une poule. **Il reste encore environ 30% de déchets organiques dans la poubelle.** Les poules mangent entre 100 et 150 Kg de nourriture- déchets- par an. Avec l'avantage d'avoir des œufs frais à portée de main !

**Bientôt une nouvelle opération vente de composteur,
Vous serez prévenu via votre journal intercommunal**

- Cuisiner les restes au lieu de les jeter. On trouve de nombreuses recettes pour cuisiner les restes alimentaires. Faire un cake ou une compote avec des fruits un peu trop mûrs, une quiche avec des restes de légumes, une purée avec des restes de pommes de terre, du pain perdu avec le pain rassis ...
- Mettre les vêtements dans les colonnes prévues à cet effet : ils seront triés et réutilisés. Les vêtements les moins abimés seront vendus à petits prix par des associations. Les plus abimés seront recyclés (isolation notamment). *Les vêtements peuvent être déposés dans des bornes Relais prévues à cet effet (une borne est disponible en déchetterie de Fresnes en Woëvre).*

2. Pendant vos courses, vous pouvez :

- Préparer une liste de courses et/ou préparer les menus de la semaine. Ainsi, on achète uniquement ce que l'on a besoin. **Chaque année, un français jette en moyenne 7kg de déchets encore emballés !**
- Eviter d'acheter les produits sur-emballés et préférer le cabas. Les suremballages et les sachets de course ne se recyclent pas. Préférer les cabas et les sacs réutilisables, ou les produits sans suremballages (sans films en plastique, sans protection carton,...)



○ Utiliser des écorecharges. Ces formats ont entre 50 à 70% d'emballages en moins (produits d'hygiène, d'entretien ...)

○ Acheter au détail, à la coupe ou en grosse quantité (= moins d'emballages). Selon la composition du foyer, il peut être plus intéressant d'acheter selon ces différents formats. Les familles nombreuses préféreront les grosses quantités (paquet de 2kg au lieu de 500g par exemple). Les personnes seules préféreront les produits à la coupe, permettant de n'acheter que la quantité nécessaire.

Démarche zéro déchet :
Je fabrique ma lessive moi-même



Ingrédients :

50 g de savon de Marseille à 72% d'huile végétale, sans colorant, sans parfum, sans glycérine (râpez le s'il n'est pas déjà en copeaux)

1 cuillère à soupe de bicarbonate de soude

1 Litre d'eau

10 gouttes d'huile essentielle (*facultatives*)

Étapes :

Faire chauffer 1 Litre d'eau et ajouter les copeaux de savon de Marseille, mélangez doucement jusqu'à dissolution des copeaux ou du savon râpé dans l'eau.

Laissez tiédir et ajoutez la cuillère de bicarbonate de soude.

Laissez refroidir environ 15 min avant de verser le tout dans un bidon ou bien un contenant en verre. Secouez le contenant avant chaque utilisation.

Astuce : pour éviter que la lessive ne devienne compacte, mixez-la avant de la verser dans le contenant.

○ Vérifier les dates de péremption dans le magasin. A savoir que les produits ayant une DLUO (date limite d'utilisation optimale) « à consommer de préférence avant le » peuvent être consommés après cette date, sans risque pour la santé (farine, riz, pâtes, conserves...).

3. Pour limiter les déchets de tri, vous pouvez :

- Même si de nombreux déchets se recyclent, il n'est pas nécessaire de créer un surplus de déchets, coûteux à traiter. **Les emballages évités à la source sont autant de ressources naturelles sauvées.**
- Mettre un stop-pub sur sa boîte aux lettres. La CodeCom propose de petits autocollants à installer sur la boîte aux lettres pour ne plus recevoir les pubs. Les journaux des collectivités continuent d'être distribués. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.
- Boire l'eau du robinet = moins de bouteilles en plastique. L'eau du robinet est aussi bonne pour la santé que l'eau en bouteille, et c'est une eau très contrôlée. Préférez l'achat d'une bouteille en inox et remplissez-la avec l'eau du robinet.



4. Vous pouvez penser au don ou au partage :

- Donner ou faire réparer les objets dont on ne se sert plus. Certains objets peuvent être réparés à moindre coût et resservir pour une autre famille. Ils ont alors une seconde vie.
- Louer ou se faire prêter les objets, outils dont on se sert peu. Au lieu d'acheter un objet qui ne nous servira qu'une fois par an, il est parfois préférable de le louer ou de se le faire prêter.

INFO DECHETTERIE

Désormais, **une cage à pneu** de 8 m³ est disponible dans votre déchetterie pouvant accueillir uniquement :

- pneus de véhicules légers
- pneus 2 roues hors cycles, propres et secs, stockés à l'abri.

Jours et horaires d'ouverture:

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 14h à 17h30

Samedi de 09h à 12h